

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 février 2016

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Monsieur Christian CELERIER, Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD.

Représentés : Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Serge MEYER, Madame Monique LE GOFF par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Florence LE BEC par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Christine ROULIERE par Monsieur Guy MARISSAL.

Secrétaire de séance : Madame Martine CELAS

AFFAIRES FINANCIERES

1- Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2016 et des orientations définies.

2- Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Principal

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 66,00 €.

Titre T- 168 (2014)	33,00 €
Titre T- 448 (2014)	33,00 €

TOTAL	66,00 €

Il s'agit du non règlement de frais de prise en charge, d'identification et de garde d'animal.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Association « Action Façade » – Versement d’une subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 3 500,00 € à l’Association « Action Façades ».

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

4- Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l’encaissement des indemnités de sinistre :
 - d’un montant de 70,00 € par SMACL (dégâts sur instrument de musique).

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

5- Office Public de l’Habitat 87 – Construction de logements « Beaubonnat 3 » - Garantie d’emprunts de la Commune à Hauteur de 50 % - Approbation

Le Conseil Municipal :

- accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des emprunts, contrat n° 45939 et contrat n°45948, d’un montant respectif de 1 422 000,00 € et 781 000,00 €, souscrits par l’Office Public de l’Habitat 87 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à la construction de 18 logements situés lieu-dit « Beaubonnat » à Aix-sur-Vienne
- précise que la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Office Public de l’Habitat 87 dont l’Office Public de l’Habitat 87 ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.
- précise que sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s’engage à se substituer à l’Office Public de l’Habitat 87 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- s’engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l’emprunt.

Les contrats de prêt signés par l’Office Public de l’Habitat 87, sont annexés à la présente délibération.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

6- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Le Conseil Municipal :

- adopte l’autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l’opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, tels que définis en pièce jointe

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

URBANISME

7- Installation classée LAMBERTY – Verneuil-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la communication de l'arrêté autorisant la société LAMBERTY à augmenter ses capacités de stockage et de traitement de déchets dangereux au sein de son établissement de négoce de produits chimiques et de transit, regroupement et traitement de déchets dangereux à Verneuil-sur-Vienne.

* L'arrêté est consultable en Mairie.

ASSAINISSEMENT

8- Travaux d'extension du réseau d'assainissement rive droite de la Vienne – Conventions pour servitude de passage en propriété privée – parcelle cadastrée section BD n°153 et parcelle cadastrée section BD n°154

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec :
 - **Monsieur et Madame DAVID**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°153, située Chez Caillaud 87700 Aixe-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe
 - **Monsieur et Madame RAMEAUD**, propriétaires de la parcelle cadastrée section BD n°154, située Chez Caillaud 87700 Aixe-sur-Vienne, la convention pour autorisation d'établissement et d'exploitation de canalisations et d'ouvrages annexes, telle qu'indiquée en pièce jointe

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

9- Contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°4

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°4 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

10- Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale - LAMHE & RHIME - Convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association Limousin Arts Martiaux Historiques et Européens – Reconstitution Historique Médiévale- LAMHE & RHIME, la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin telle que jointe en annexe.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

11- Convention cadre – Action littéraire « Lire et faire lire »

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention cadre telle que jointe en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de La Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne, Madame la Présidente de L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne (UDAF), Madame la Directrice de l'école maternelle G.E Clancier et Madame la Directrice de l'école élémentaire R. Doisneau, la convention telle que jointe en annexe, et le cas échéant tous les documents s'y rapportant.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

12- Réforme des rythmes scolaires – Conventions de prestations de services

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de prestations de services à conclure avec
 - L'Association Aix Chorégraphie
 - L'Association Entente Gymnique du Val de Vienne
 - David et Delph' Spectacles
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires définissant les modalités des interventions.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

13- Mise en place d'une démarche d'adressage – Dénomination et numérotation de voies communales

Le Conseil Municipal :

- valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune
- décide de procéder aux dénominations suivantes :
 - rue de Beauchabrol
 - rue du Moulin Cheyroux
 - allée du Grand Rieux
 - avenue de Bordeaux
 - avenue Raymond Poincaré
 - allée de Fargeas
 - route de Fargeas
 - place de Fargeas
 - chemin de la Gaubertie
- décide de supprimer la dénomination suivante :

- route de Bordeaux
- décide de procéder à la numérotation des voies suivantes :
 - rue de Beauchabrol
 - rue du Moulin Cheyroux
 - allée du Grand Rieux
 - avenue de Bordeaux
 - allée de Fargeas
 - route de Fargeas
 - place de Fargeas
 - chemin de la Gaubertie
 - la Gaubertie
 - la Bouchie
 - rue de Cognac
 - chemin de Panguet
- mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir
- dit que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

14- Démarche Agenda 21 – 2^{ème} génération

Le Conseil Municipal :

- acte l'élaboration d'un Agenda 21 – 2^{ème} génération, sur son territoire.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.